

Cadre sanitaire pour réussir la reprise progressive à Bonrepos

Une lettre d'informations détaillant le fonctionnement de notre école vous est également communiquée.

Nous comptons sur la contribution active de chaque membre de la communauté éducative : les élèves, les familles, les enseignants, les animateurs, les personnels municipaux, etc.

Le protocole national est consultable à l'adresse : <https://frama.link/ProtocoleSanitaire> ou à l'aide du QR-Code suivant



Respecter les horaires de fonctionnement de l'école

Les mesures sanitaires imposent de limiter les regroupements de personnes afin de réduire les possibilités de transmission du virus. Le respect des horaires est donc déterminant pour préserver votre santé, celle de votre enfant et celle de chaque personne qui travaille dans l'école.

Il n'y aura pas d'école le mercredi.

Respecter la distanciation physique

Afin de garantir le strict respect des consignes sanitaires :

- Aux abords de l'école, les familles :
 - respecteront la distance minimale d'un mètre entre elles lorsqu'elles accompagneront leurs enfants ;
 - veilleront à ce que leurs enfants respectent la distance minimale d'un mètre avec les autres personnes présentes.
- Les familles n'entreront pas dans les bâtiments de l'école.
- Les entrées de l'école ont été aménagées pour limiter les regroupements de personnes. Des repères de distanciation sont mis en place.

Respecter les gestes barrière

En complément des informations présentées à l'école, nous vous remercions d'expliquer régulièrement à vos enfants comment réaliser les gestes barrière.

Nous vous remercions de vous reporter à notre lettre d'information aux familles.

Surveiller l'état de santé de son enfant avant et après l'école

Il vous est demandé de relever la température corporelle de votre enfant, **chaque jour avant son arrivée à l'école**. Si sa température est de **37,8°C ou supérieure**, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'école.

Vous surveillerez également les symptômes suivants : **toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.**

Si votre enfant a de la fièvre ou un autre symptôme, vous contacterez votre médecin traitant ou le numéro **0 800 130 000** afin de connaître la marche à suivre.

Votre enfant ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Ces mesures s'appliquent également à tous les personnels qui travaillent dans l'école (enseignants, animateurs, etc.).

Surveiller l'état de santé de toute personne présente dans l'école

Si votre enfant présente des symptômes lorsqu'il est présent à l'école, nous vous solliciterons afin que vous veniez le récupérer. Dans l'attente de votre arrivée à l'école, votre enfant sera isolé dans la « salle commune » et restera sous la surveillance d'un adulte. Un masque pourra lui être proposé s'il est en mesure de le porter. Dans tous les cas, vous devrez respecter les gestes barrière lorsque vous récupérerez votre enfant à l'école.

Votre enfant ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Ces mesures s'appliquent également à tous les personnels qui travaillent dans l'école (enseignants, animateurs, etc.).

En cas de test positif de votre enfant, d'un autre enfant ou de toute personne travaillant dans l'école

Une information sera immédiatement transmise à la mairie et aux services académiques. L'Agence Régionale de Santé sera informée par les services académiques. Les familles pourront être accompagnées dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Signature des parents :